

**PROCES VERBAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2016**

**PRESENTS : DIAZ Arnaud – DIAZ Yvan – BOUQUIGNAUD Daniel – MANESCAU Serge
ROUSSET Marie France - SILVA Arlette – LENNE Mauricette**

ABSENTS EXCUSÉS :

DATE DE CONVOCATION : 16 février 2016

Madame Marie France ROUSSET est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 21H00.

Le quorum est atteint pour permettre de délibérer

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 9 février 2016 puis le fait approuver et signer par les membres du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- Préparation du budget 2016
 - Vote des taux d'imposition 2016
- Révisions de loyer
- Fonds de concours maison de santé pluridisciplinaire
- Questions diverses

PREPARATION DU BUDGET 2016

- Vote des taux d'imposition 2016

Les bases 2016 ne sont pas connues à l'heure actuelle

A titre indicatif, les bases de 2015 étaient :

- TH :125 700 € taux 2015 : 7.84 %
- TF B : 552 200 € taux 2015 : 24.33 %
- TF NB : 3 900 € taux 2015 : 101.11 %

- Monsieur le Maire propose d'augmenter les taxes de 0.5 % :
 - Taxe d'habitation taux 2016 : 7.88 %
 - Taxe foncière (bâti) taux 2016 : 24.45 %
 - Taxe foncière (non bâti) taux 2016 : 101.62 %

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

REVISION DES LOYERS

Monsieur le Maire rappelle que les révisions des loyers étaient bloquées par décision du conseil municipal. Il propose de reprendre les révisions annuelles des loyers selon les conditions prévues dans les baux de location.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

FONDS DE CONCOURS MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur le Maire présente la demande de la communauté de communes. Pour 2016, le montant du concours de la commune s'élève à 328 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Maison des Cimes

Avis d'appel public à la concurrence : publié dans la Gazette Ariégeoise et dans la Dépêche le 19 février 2016. Le Maire indique que pour le moment nous avons pour le moment 6 architectes qui ont retiré le dossier. La date limite de réception des offres est fixée au 11 mars 2016.

La subvention du conseil départemental devrait être de l'ordre de 45 000 €. Le Maire indique qu'il doit demander un rendez-vous avec Me Fieuzet pour le fonctionnement de la maison des cimes. La mairie ne prendra pas de loyer mais en contrepartie ne prendra en compte aucune charge.

Déménagement du CLAE

M le Maire indique que le coût prévisionnel des travaux est très élevé mais que tous ne sont pas indispensables, nous devons donc revoir l'estimation du projet.

- Travaux

Yvan DIAZ indique que seule l'entreprise MORA a répondu à la demande de devis concernant les divers travaux à effectuer (sous-terrain, salle des fêtes, cabane école). M le Maire indique qu'il faut penser à la main courante pour l'Eglise.

Goudronnage

Yvan DIAZ indique qu'il a contacté plusieurs entreprises, notamment Rescannières et Colas. Le Maire indique que les devis doivent arriver très vite, avant le 15 mars.

Le Maire donne la parole à Mesdames LENNE, SILVA et ROUSSET concernant les missions dont elles étaient chargées :

Mme LENNE attendait un fax des Serres d'Arnavé qui devait arriver aujourd'hui. Après vérification, celui-ci ne semble pas être arrivé, Mme LENNE recontactera les Serres d'Arnavé.

Arlette SILVA précise qu'elle a proposé la date du 21 mai pour la journée citoyenne « peinture du sous-terrain ». Elle s'est occupé du matériel et demande si la pose de la peinture de support blanche pourra être posée par les employés techniques. Le Maire répond que cela a déjà été abordé et sera fait par les employés municipaux.

Marie-France ROUSSET a contacté plusieurs prestataires pour les divers spectacles et animations.

Fanny DOMINGO : dates éventuelles, 2 ou 17 avril (thèmes Brésil, Mexique, Années 80).

Chorale : les Incantats, chants polyphoniques : pyrénéens, occitans, basques et gospels.

Sabrina : pourrait faire une initiation de cirque pour adultes et enfants ainsi qu'un spectacle.

Mme ROUSSET précise qu'elle n'a pas pu pour l'instant contacter Olivier de Robert.

- Chauffages individuels

M le Maire annonce que les propriétaires auront l'obligation de mettre en place des comptages individuels pour le chauffage collectif. Pour le moment il n'y a pas plus d'informations. Il faudra réfléchir aux solutions possibles pour l'immeuble du Pré du moulin.

- Mme ROUSSET informe que nous avons contacté les archives départementales. Une personne est venue et nous a donné les renseignements nécessaires pour procéder au tri.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions dans le public.

La séance de ce conseil municipal est levée à 22H55.

Le Maire

Les Adjointes

Les Conseillers Municipaux